



# PROCÈS-VERBAL

## DU COMITÉ SYNDICAL du 2 avril 2025 À AIMARGUES

Séance du 2 avril 2025

Date de convocation : 19 mars 2025

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 29 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 22 titulaires, 7 suppléants soit 29 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : sans objet

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 29 à l'ouverture de la séance

Le quorum n'est pas atteint : 29/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

### **Titulaires avec voix délibérative :**

T. Féline, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, B. Pascal, M. Cayzac, J. Pérédès, J. Téna, J-P. Géraud, P. Deschamps, P. Gras, M. Chambelland, T. Agnel, A. Nectoux, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, F. Dhuisme, F. Granier, C. Marquier, D. Devriendt, P. Mary, L. Fataccioli.

**Suppléants avec voix délibérative :** N. Gros-Chareyre, C. Villanueva, R. Rubio, V. Bénézet, A. Mégias, I. Debrie, D. Lonvis

**Suppléants sans voix délibérative :**

### **Absents excusés :**

R. Crauste, O. Penin, L. Vigouroux, C. Bernard, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, M. Népoty, P. Bouilleveaux-Bréard, L. Topie, F. Dugaret, J-P. Cubilier, M. De-Nays-Candau, J-C. Campos, A. Fourel, J. Denat, K. Guyot, A. Chopard, A. Brundu, J-P. Franc, F. Moussa, M. Touhami, D. Lebois, R. Oujeddou, C. Tichet, N. Ruiz, M. Pradeille, A. Pobo, J. Cohen-Solal, P. Bénézech, P. Fortuna-deschamps, A. Bruguiet, C. Barlaguet, F. Cerda, Y. Béchard, B. Crozez, J-F. Laurent, V. Coste, A. Ruy, B. Leccia, M-J. Pellet, i. Couderc, A. Thérond, V. Liémard, S. Serret, J-M. Andriuzzi, M. Debouverie, S. Renner, B. Chluda, M. Larroque, P. Speziale, F. Fenoy, Y. Quesada, J-J. Estéban, J. Boisson, J. Gravegeal, Y. Person, C. Calvet, M. Dubayle-Calbano, I. De-Montgolfier, J. Croin, M. Pellet-Laporte, P. Chabert, D. Coulomb, F. Tempier

---

**Paierie départementale :** N. Sauzet, excusée : E. Giuliani

**Conseil de développement :** C. Constant, excusé : R. Lefort

**Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :** excusée : L. Barduca-Fauquet

**Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :**

---

Monsieur André Mégias, pour la commune d'Aimargues, fait un mot d'accueil.

Monsieur Le Président, Pierre Martinez remercie les élus présents.

La séance ne peut valablement se tenir faute de quorum :

- CC Terre de Camargue : 5/10
- CC Petite Camargue : 8/12
- CC Rhône Vistre Vidourle : 6/12
- CC Pays de Sommières : 6/10
- CC Pays de Lunel : 4/14

Il est décidé de reconvoquer le Comité syndical sous un délai de 3 jours minimum avec le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Cependant, pour l'information des élus présents, les rapports seront présentés sans vote.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. Michel Chambelland est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Informations sur les décisions prises en bureau syndical par délégation le 18 mars 2025 :**

**- Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA – Animation et fonctionnement du GALPA 2025.**

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen DLAL FEAMPA 2023-2027 depuis le 13 juillet 2022 (date de sélection de la candidature). Une convention de mise en œuvre des mesures DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA a été signée en 2023.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion.

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMPA prévoit une prise en charge à hauteur de 40% par l'Europe et de 40% de la Région. Le PETR assure la prise en charge des 20% restants.

La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 € par an.

En 2025, le GALPA DLAL FEAMPA Vidourle Camargue doit prévoir un dépôt de dossier de demande de subvention pour son animation et fonctionnement. Il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'animation et de fonctionnement de la manière suivante :

**Animation/fonctionnement DLAL FEAMPA de janvier à décembre 2025**

<b>DEPENSES DE PERSONNEL</b>					
<b>Agent</b>	<b>Fonction</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût horaire</b>	<b>Temps consacré en heures</b>	<b>Montant présenté</b>
Ludivine JOUVE	Animatrice/Gestionnaire	49 031.71 €	30.53 €	1 607 h	<b>49 031.71 €</b>
<b>DEPENSES FORFAITAIRES – COUTS INDIRECTS</b>					
Taux forfaitaire de 25% des dépenses de rémunération					<b>12 265.43 €</b>

Les coûts indirects comprennent les frais généraux, de déplacement, d'hébergement et de restauration. Ils représentent 25% des dépenses de rémunération sur la période 2023-2029 contre 15% sur la période 2014-2022.

<b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2025</b>	
<b>Type de dépense</b>	<b>Montants présentés</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	49 031.71 €
<b>Dépenses forfaitaires - Coûts indirects</b>	12 265.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 327.14 €</b>

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
Conseil régional Occitanie	40 %	24 530.86 €
DLAL FEAMPA	40 %	24 530.85 €
Autofinancement	20 %	12 265.43 €
<b>TOTAL</b>		<b>61 327.14 €</b>

**En préambule :**

Monsieur Cambessédès (ingénierie financière et contractualisation au PETR) fait un point sur les différents contrats avec l'Etat et notamment le fonds vert 2025, la Région, ATI, et donne des informations chiffrées sur le nombre de dossiers et les montants attribués en 2024 ainsi que les modalités de dépôts des candidatures des communes et EPCI.

Il est rappelé que chaque commune est rencontrée au moins une fois par an pour faire un état des dossiers en cours, des paiements et de futurs projets.

Dans la même optique, les communautés de communes sont également auditées une fois par an minimum.

Le guide des aides est mis à jour régulièrement et à disposition des collectivités sur le site internet du PETR.

**Ordre du jour :**

**I) Approbation du compte financier unique 2024 :**

Pour reprendre l'ordre du jour, M. Agnel présente le résultat de l'exercice 2024 et détaille le Compte Financier Unique, validé par la paierie départementale.

**II) Affectation des résultats de l'exercice 2024 :**

Ensuite, il est proposé que les bilans positifs soient reportés tant en fonctionnement qu'en investissement.

### III) Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits :

L'autorisation sera demandée afin de permettre des virements de chapitre à chapitre (hors personnel) à hauteur de 7,5 %.

### IV) Propositions budgétaires 2025 :

Pour finir cette présentation axée sur les finances du PETR, M. Agnel détaille les grandes lignes du budget prévisionnel 2025.

**M. Martinez donne la parole aux élus présents qui souhaiteraient des précisions sur les rapports I à IV afférents aux données financières et comptables. Il n'y a pas de question parmi l'assemblée.**

### Questions diverses :

- En question diverses, M. Martinez redonne la date de la **Conférence des Maires le 5 juin 2025 à la manade Agnel (Le Cailar)**.

- Le **prochain comité syndical** est prévu avant les congés d'été, **le 2 juillet 2025**.

- **M. Fataccioli** qui s'était saisi de la question de la mobilité, thématique de la Conférence des Maires 2024, précise qu'un lien restituant les travaux du projet tutoré mené par le Master 2 « mobilité » de l'université Paul Valéry sera diffusé.

**En conclusion de la séance, M. Martinez remercie les élus.**

La séance est levée à 18h45.

Fait à Aimargues, le 3 avril 2025

**Le Secrétaire de séance, Michel CHAMBELLAND**

**Le Président, Pierre MARTINEZ**

